



FONDATION
du PATRIMOINE

Bourgogne

SOUSCRIPTION
FAITES UN DON
POUR CE PROJET

Préservez aujourd'hui l'avenir en restaurant notre patrimoine

www.fondation-patrimoine.org/31539

Ensemble sauvons l'une des premières église gothique de France, l'église Notre-Dame de PONT-SUR-YONNE (Yonne)



Notre Dame de Pont sur Yonne est l'une des premières églises gothiques de France, construite à la même époque que la cathédrale Saint-Étienne de Sens, chapitre auquel elle était rattachée.

La date précise de sa construction reste obscure ; les travaux, financés aux frais du Chapitre de Sens, auraient débutés entre 1130 et 1140. Elle est consacrée en 1169 par Guillaume de Champagne, archevêque de Sens. La présence d'Adélaïde de Champagne, épouse du Roi de France, Louis VII et sœur de l'Archevêque lors de la cérémonie montre l'importance stratégique de notre commune située au confluent de la Bourgogne et de l'Île de France.

L'église, classée au titre des Monuments Historiques depuis 1907, présente la forme d'une croix latine avec nef à bas-côtés, transept saillant, chœur terminé par un chevet demi-circulaire et deux chapelles. Les voûtes du chœur pourraient être les plus anciennes et remonter à la fin du XIII^{ème} siècle. Le clocher, quant à lui a été reconstruit probablement en 1772, année durant laquelle l'ancienne flèche a été renversée par un ouragan.

L'édifice actuel est le fruit de remaniements importants réalisés dès le Moyen-Âge : le voûtement de la nef, du transept et des bas-côtés. Vers 1500, une modernisation partielle de la nef est exécutée. Au XVIII^{ème} siècle plusieurs campagnes de restauration apporteront les dernières modifications significatives. Depuis la reconstruction de la flèche en 1772, aucun chantier d'envergure n'a été entrepris à l'exception de la réfection de l'intérieur et de la reprise du dallage.

Depuis de nombreuses années, l'église subit les affres du temps. Aussi, des travaux d'envergure sont nécessaires concernant entre autres les façades et couvertures dont l'état de délabrement menace la sécurité des personnes en contrebas. La situation est « alarmante » et les risques s'aggravent sensiblement au fil du temps. L'état du clocher est inquiétant et des ardoises s'en détachent régulièrement. Aussi, il nous faut agir promptement.

Après une première tranche de travaux en 2014 qui a concerné les couvertures et les façades du chœur et du transept, il nous faut poursuivre cette année par celles de la nef et la sécurisation du clocher pour finir en 2016 par la couverture du clocher.

Nous devons sauver notre église, patrimoine de tous, pour que les générations futures gardent l'empreinte de leur histoire. Ces travaux de restauration coûteront, sur trois années, près de 2 millions d'euros. Et bien que nos partenaires institutionnels, État et Conseil Général, participent au financement de cette restauration, le budget communal ne peut, seul, supporter sans de lourdes conséquences, le coût de ce chantier.

Ainsi, avec le soutien de la Fondation du patrimoine, nous lançons un appel aux dons via une souscription publique pour sauvegarder ce témoin de la vie de notre cité depuis près de 900 ans! Chacun, suivant ses possibilités, peut apporter sa pierre à l'édifice. Chaque donateur pourra bénéficier, grâce à la Fondation du patrimoine, de déductions fiscales incitatives et celle dernière pourra apporter un financement complémentaire en fonction du montant des dons collectés.



Contact et renseignements sur ce projet

Auprès du maître d'ouvrage :

Mairie de Pont sur Yonne :

14 -18 rue de l'hôtel de ville - 89140 PONT SUR YONNE 03.86.67.16.79 accueil@pontsuryonne.com

Ou Association : Association Les Médiévales de Nostre Dame : 03.86.67.21.78

Ou Fondation du Patrimoine Bourgogne :

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON 03.80.65.79.93 bourgogne@fondation-patrimoine.org

Voir tous nos projets sur internet : www.bourgogne.fondation-patrimoine.org

Document réalisé en partenariat avec le
Crédit Agricole Champagne Bourgogne



CHAMPAGNE
BOURGOGNE

Le bon sens
à de l'avenir

Je fais un don de € pour la restauration de l'église de Pont Sur Yonne (89)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, au cas où celui-ci n'aboutirait pas.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où ce projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

Sur le revenu

Sur la fortune (ISF)

Sur les sociétés

Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : église de Pont Sur Yonne

Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**,

à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

(Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription ne pourront bénéficier de reçus fiscaux.

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

.....

CP Ville.....

Tél.....Mail.....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'association les Médiévales de Notre Dame seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

Comment faire votre don ?

1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

Par courrier

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé (ordre : Fondation du patrimoine : église de Pont Sur Yonne) à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

Par Internet

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/31539

Ou

► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)



Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un partenaire reconnu de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le mécénat d'entreprise.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme un organisme à la gestion économique rigoureuse, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission d'intérêt général de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la délégation régionale Bourgogne, composée de 4 délégués départementaux et 8 délégués de pays tous bénévoles, il est assisté d'un chargé de mission et d'une assistante, tous deux salariés.